

SANTÉ. Les journalistes de Vert de rage révèlent que plus de 85 % des bâtiments scolaires seraient susceptibles de contenir de l'amiante

L'amiante menace-t-elle une grande partie de nos écoles ?

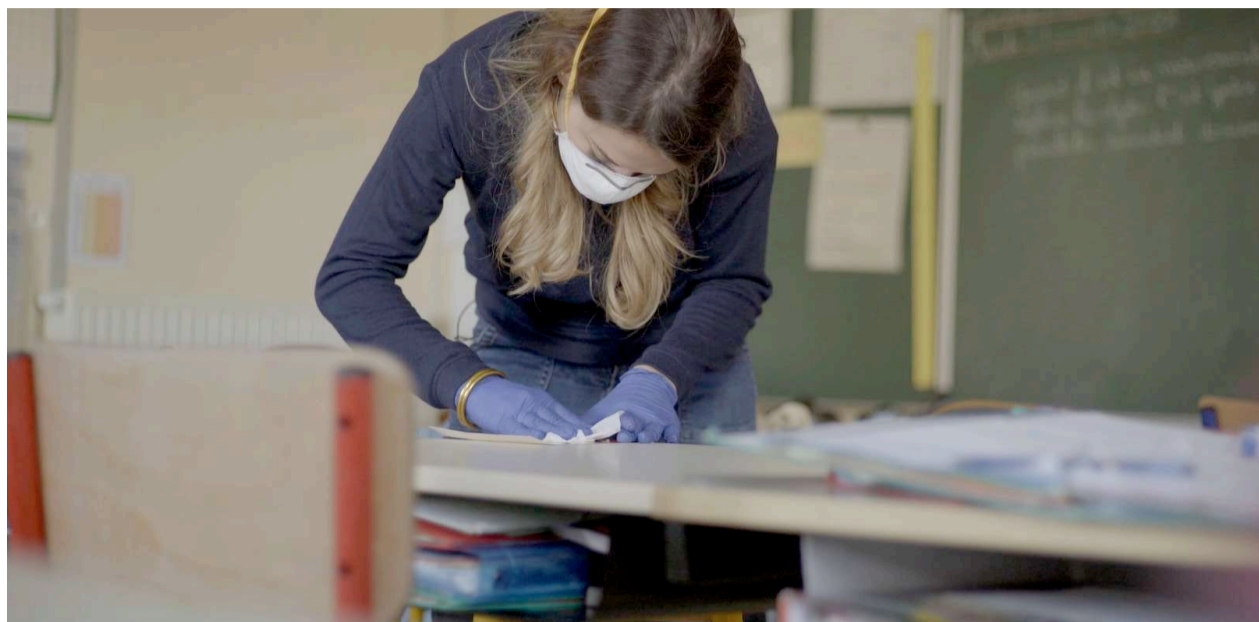
UNE CENTAINE de professeurs - selon Santé Publique France - succomberaient chaque année à un mésothéliome, ce cancer typique de l'amiante. C'est à partir de cette donnée que Martin Boudot et Mathilde Cusin, deux journalistes de *Vert de rage*, ont commencé leur enquête.

Pendant un an et demi, elle les a amenés à entrer en contact avec plus de 50 000 écoles et 35 000 mairies. « Nous nous sommes aperçus que plus de 85 % des bâtiments scolaires seraient susceptibles de contenir de l'amiante. Pour autant, le DTA (Dossier technique amiante), qui réunit les documents qui recensent l'amiante, n'est pas forcément mis à jour. Il n'y a pas de liste exhaustive des bâtiments amiantés au niveau national, il n'y a pas non plus forcément une vigilance accrue de l'état de ces matériaux amiantés », détaille Mathilde Cusin.

Qu'en est-il dans la Manche ?

Pourtant, il suffit de respirer quelques fibres seulement pour augmenter le risque de maladie grave comme ce mésothéliome ou un cancer des poumons. « C'est d'autant plus vrai pour les jeunes enfants qui n'ont pas encore leurs poumons complètement développés », rappelle Pascal Canu, président de l'Adeva Manche (Association de défense des victimes de l'amiante).

Dans notre département, 376 écoles ont été approchées par les journalistes. Sur les 199 qui ont accepté de fournir



→ À La Haye, des prélèvements ont même été réalisés sur le bureau d'un écolier, et les résultats sont édifiants. Des travaux ont été réalisés.

des informations, 84 ont été répertoriées comme ayant de l'amiante, soit 42 % d'entre elles.

Des exemples locaux

Ainsi, à Montaignu-la-Brisette, elle se situe dans le sol de l'une des classes. « Mais il n'y a aucun risque, rassure le maire, Dominique Godan. Nous surveillons l'état et il n'a pour le moment aucun impact. » À Hardinvast, Guy Amiot sait qu'il y avait de l'amiante dans les dalles du sol, là encore, mais un revêtement souple a été mis par-dessus. « Ainsi bloqué, l'amiante n'est pas dangereux », détaille l'élue.

À Siouville, ce sont deux préfabriqués qui posaient problème : « Ils ont été sécurisés et n'accueillent plus personne. Ils devraient être démantelés durant cet été », indique Denis

Chanteloup, le maire. À Pierreville, Thierry Lemonnier n'a jamais eu connaissance de présence d'amiante dans les locaux de l'école primaire. « Je vais bien sûr me renseigner, l'école date des années 70, il n'y aurait rien d'étonnant », réagit-il.

Aucun élu ne prend l'affaire à la légère. Pourtant, certaines personnes contactées préfèrent taire le problème, pour « ne pas inquiéter ». Mais le risque est-il vraiment considéré ? Pas suffisamment, selon la journaliste de *Vert de rage*. « Tant qu'il n'y a pas de détérioration du matériau où se trouve l'amiante, il n'y a pas de risque », rappellent plusieurs élus. Mais « la moindre dégradation permet une émanation », insiste Mathilde Cusin.

Des prélèvements ont ainsi été réalisés dans plusieurs écoles, dont une à La Haye-du-

Puits. Au pied d'une fente dans un mur amianté, le taux de fibres d'amiante était 333 fois supérieur au seuil toléré aux États-Unis (*NDLR : il n'existe pas de seuil en France*). Sous le préau, il était 970 fois plus élevé. Depuis, des travaux ont été engagés en février 2023, pour déconstruire des salles de classe et d'autres pour encapsuler les poteaux du préau.

Vers un scandale plus important ?

« L'amiante a une durée de vie de 50 ans en moyenne, alors on commence à atteindre les limites du matériau. Il faut une surveillance accrue partout où il y en a, et au minimum un DTA à jour. Et bien sûr, un encapsulage au moindre impact », poursuit Mathilde Cusin. Si l'enquête s'est concentrée sur les écoles pri-

maires et les maternelles, le problème de l'amiante concerne de nombreux bâtiments publics. Des collèges, des lycées, des mairies, des ateliers municipaux... De nombreuses constructions datant d'avant 1997 - année où l'usage de l'amiante a été interdit - en contiennent.

« C'est une épine dans le pied des maires, assure Guy Amiot. Nous avons refait par exemple l'atelier municipal et toute la toiture, mais cela coûte cher. Lorsque nous retirons le matériel amianté, nous en profitons pour tout refaire », explique-t-il. Mais « si la France engageait une véritable politique de désamiantage de ses bâtiments, cela coûterait des milliards », estime la journaliste. Alors, en attendant les budgets, le sujet reste souvent caché sous le tapis, avec les poussières.

Solène LAVENU

VERT DE RAGE

Le reportage de l'émission *Vert de rage*, « Amiante, nos écoles malades », sera diffusé **lundi 4 mars à 21 h 05 sur France 5**.
Durée : 52 min
Réalisation : Martin Boudot et Mathilde Cusin

« Il faut une réglementation beaucoup plus stricte, quelque chose qui impose de prendre en compte l'état des matériaux amiantés.

MATHILDE CUSIN
Journaliste de l'émission
« Vert de rage »

1 pour 15 000

Selon les chiffres du syndicat Sud Éducation, il y a un réel manque de moyens de prévention, avec 1 médecin du travail pour 15 000 personnels dans l'Éducation nationale.

Ce qu'il faut savoir sur l'amiante

Qu'est-ce que l'amiante ?

L'amiante est un matériau naturel fibreux très utilisé pendant plus de 130 ans comme isolant (protection incendie, thermique et phonique) et pour ses propriétés de résistance mécanique. Sa commercialisation a été interdite en France le 1^{er} janvier 1997. Les bâtiments dont le permis de construire a été délivré après le 1^{er} juillet ne contiennent plus d'amiante.

Quels risques ?

Les poussières d'amiante sont très dangereuses car elles sont microscopiques, cancérigènes et indestructibles. Les fibres sont très volatiles, elles vont se déposer et peuvent retourner dans les airs lors d'un coup de vent, de balai...

Quand ?

Si certaines maladies peuvent survenir après de faibles expositions, la répétition de l'exposition augmente la probabilité de tomber malade.

Qui ?

L'exposition accidentelle concerne toute personne évoluant dans des locaux contaminés par les fibres d'amiante, notamment en raison de la présence de matériaux amiantés en mauvais état.

Comment savoir ?

Pour les immeubles bâtis comme les écoles, dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997, le propriétaire a l'obligation de faire réaliser un diagnostic dont les résultats sont consi-

gnés dans le dossier technique amiante (DTA). Ces diagnostics consistent entre autres à rechercher la présence d'amiante et à évaluer l'état de conservation.

Combien de temps ?

En l'absence d'amiante, le DTA a une durée de validité illimitée. En revanche, en présence de matériaux amiantés, cette durée n'est que de trois ans.

La suite dépend alors de l'état de conservation des matériaux : en bon état, ils devront simplement être inspectés tous les trois ans ; dégradés, ils devront faire l'objet de travaux de retrait ou de confinement, et un autre diagnostic devra ensuite être réalisé.

S. L.

« La médecine du travail est quasi inexistante »

INTERVIEW

Pascal Roger

Secrétaire du syndicat SNES-FSU de la Manche



Avez-vous des remontées de professeurs inquiets par la présence d'amiante dans les écoles ?

Nous avons tellement de préoccupations que je dois avouer que l'amiante n'est pas forcément la principale inquiétude. Les soucis du quotidien prennent malheureusement le pas. Mais oui, au niveau national, le sujet est pris très au sérieux. Nous n'avons aucune donnée sur le sujet. Dans l'éducation, la médecine du travail est quasi inexistante.

Nous avons énormément de retard pour la prise en compte des risques liés à l'amiante, et même de nombreux DTA ne sont pas à jour ou sont même inexistantes. Cependant, le

→ Selon Pascal Roger, « au niveau national, le sujet est pris très au sérieux ».

sujet nous saute parfois à la figure. Nous constatons de plus en plus de travaux alors que nous sommes en classe, et nous voyons parfois des travailleurs en combinaison, des masques... Ils sont très protégés

et démolissent juste à côté de nous. Ça interroge.

Dans le reportage, des professeurs assurent qu'il y a une omerta et des pressions du rectorat pour ne pas parler trop fort du sujet. Qu'en pensez-vous ?

Je reconnais bien là la maison ! La santé du personnel de l'éducation est vraiment secondaire. Je ne parlerais pas de pression, mais d'une inertie incroyable dans tous les domaines qui concernent notre santé.

L'administration ne prend pas en compte les risques liés à l'amiante, comme elle ne veut rien entendre sur les risques psychosociaux liés à des parents, des enfants et une société plus globalement de plus en plus violente. Il y a globalement une négation des risques.

Propos recueillis par S. L.